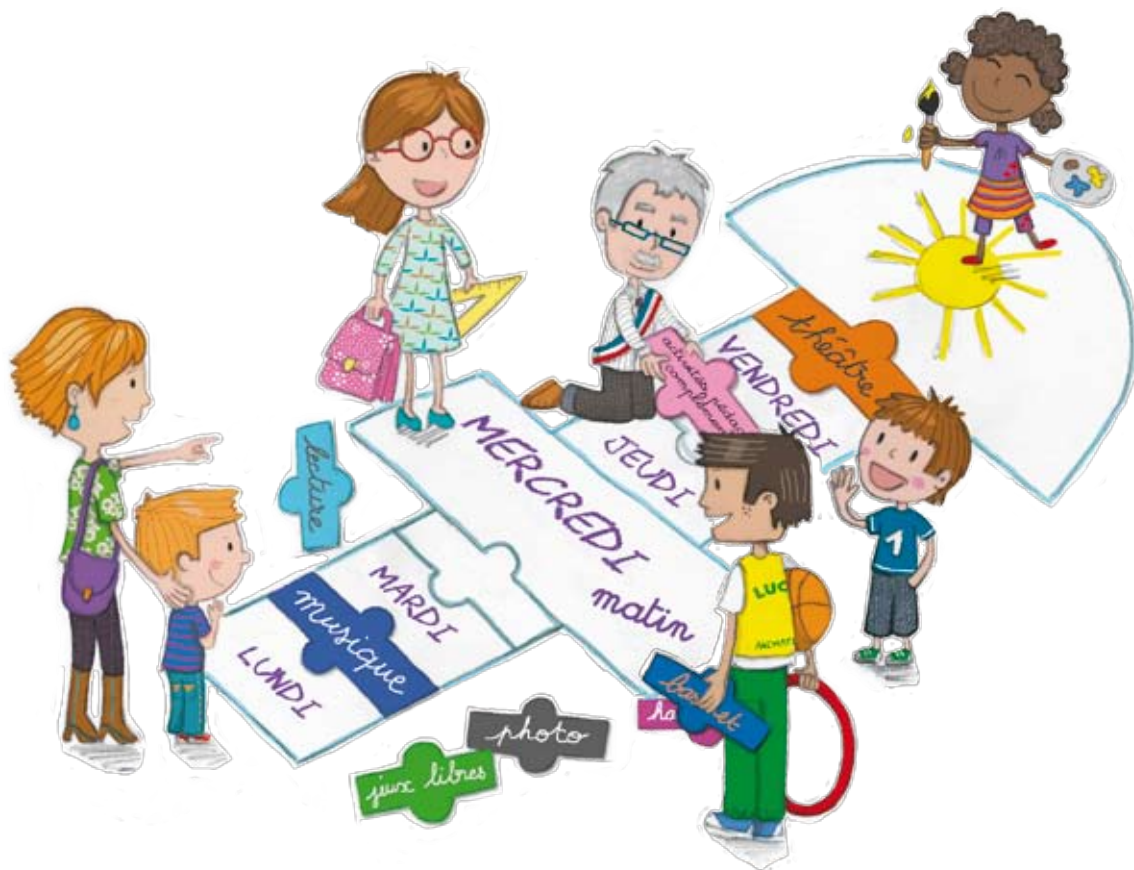


La réforme des rythmes éducatifs

Une place pour les parents



- Le Ministère de l'Éducation Nationale a engagé une ambitieuse réforme des rythmes éducatifs dans les écoles maternelles et primaires. Si différentes modalités d'application sont possibles, elles nécessitent toutes une **mobilisation des acteurs de l'éducation**.
- Nos associations d'éducation populaire, **complémentaires de l'école publique**, agissent avec d'autres depuis de nombreuses années pour **défendre la place des parents** aux côtés des enseignants, des animateurs, des élus municipaux, selon les principes de la coéducation.
- Nous souhaitons vous apporter des éléments pour **vous permettre d'agir au cœur de la réforme** pour le bien-être de vos enfants.

avec le soutien
de la Région Pays de la Loire





En quoi cette réforme des rythmes est bénéfique pour vos enfants ?

La réforme poursuit deux objectifs : permettre aux enfants de mieux apprendre et favoriser leur réussite. L'ajout d'une demi-journée supplémentaire de classe permet de mieux répartir les heures d'enseignement sur la semaine. Les apprentissages scolaires sont concentrés le matin au moment où vos enfants sont les plus attentifs. La réforme des rythmes vise à assurer un plus grand respect des rythmes biologiques des enfants.



Que vont faire vos enfants sur les nouveaux temps d'activités péri-éducatifs ?

Les enfants vont avoir accès, pour les communes qui en font le choix, à des activités épanouissantes et ludiques qui participent à leur réussite éducative. C'est ainsi que des activités artistiques, sportives, culturelles, et citoyennes pourront être proposées ; elles apporteront aux enfants l'envie et le plaisir d'apprendre, de découvrir, pour devenir des citoyens ouverts sur le monde et sur les autres. Il leur est aussi proposé des moments et des espaces pour se détendre et pour se ressourcer.

Qui s'occupe de vos enfants ?

Ces temps sont organisés sous la responsabilité de la commune. Selon les propositions, ces encadrants peuvent être des animateurs, des ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), des bénévoles. Ces équipes pourront bénéficier de formations qualifiantes assurées par les associations d'éducation complémentaires de l'école.



Comment équilibrer l'emploi du temps de vos enfants au sein de la famille ?

Le jeu, les écrans, aident aussi à grandir à condition d'être répartis de façon équilibrée. Des temps de repos sont également nécessaires. Il convient d'être attentif sur les rythmes de votre enfant pour son bien-être. N'hésitez pas à vous informer ou échanger avec les enseignants, les animateurs qui peuvent être ressources sur la journée de votre enfant.



Comment est financée cette nouvelle organisation ?

La majeure partie est prise en charge par les collectivités pour organiser les activités périscolaires. Pour les aider, l'Etat verse à toutes les communes une aide forfaitaire d'un montant de 50 euros par enfant. Cette dotation est majorée pour les communes en difficulté et les caisses d'allocations familiales contribuent également au financement de ces activités par une prestation spécifique.



Quelles sont les complémentarités avec l'école sur le temps libre ?

La réforme reconnaît trois espaces d'éducation : la famille, l'école et le temps libre. La famille, c'est l'éducation de chacun ; l'école, c'est l'éducation pour tous ; le temps libre, c'est l'éducation par tous et pour tous, tout au long de la vie.



Comment puis-je, en tant que parent, contribuer à la réforme des rythmes ?

Pour nous, mouvements de l'éducation populaire, l'éducation des enfants impliquent les parents, les animateurs, les éducateurs, les ATSEM et les enseignants. A ce titre, les parents ont toute leur place dans ce nouveau dispositif. Seuls, il est difficile pour eux de se faire entendre. C'est pourquoi nous les invitons à rejoindre les associations locales et évidemment celles de parents d'élèves pour envisager ensemble ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants. La réforme qui est proposée doit permettre un tel investissement de toutes et tous.



Illustrations : Stéphanie MILLET

Nos associations de l'éducation populaire et complémentaires de l'école publique*, militent pour que :

- Les enfants soient au centre des actions qui leur sont dédiées. Ces actions doivent être portées par des acteurs de l'enseignement et de l'animation formés et conscients des enjeux liés à l'avenir des enfants.
- Les associations, au côté des enseignants assurent la continuité des temps d'éducation.
- Après la classe, l'éducation soit conduite de manière ludique et permette d'appliquer des apprentissages fondamentaux, par des animateurs formés.

Reconnues d'utilité publique. Complémentaires de l'Enseignement public et agréées par les ministères de l'Education nationale, et de la jeunesse et des Sports.

- Les associations locales se structurent pour accueillir toutes les personnes qui souhaitent que la société fasse toute sa place à l'humain dans une société façonnée à sa dimension.
- Les temps de l'école, de la famille et de la vie associative soient complémentaires et que la continuité entre ces temps soit améliorée.
- L'éducation populaire constitue, aujourd'hui, un impératif culturel, moral et politique tourné vers l'action, en vue de répondre à un engagement social au service de l'humain.

Prenez connaissance des actions de nos mouvements d'éducation populaire et retrouvez nos actualités sur la réforme des rythmes éducatifs.

>>> www.refondationdelecole-pdl.fr

L'éducation populaire
est l'éducation pour tous, par tous,
tout au long de la vie.